

Mairie de LEZARDRIEUX

Côtes d'Armor

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le premier juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE COQ Annyvonne, Première Adjointe au Maire de Lézardrieux en l'absence de Mr Le Maire, dans la salle du conseil municipal,

Date de la convocation : 27 mai 2010,

Nombre de conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14

Étaient présents : LE GRAND Michel, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, TRICAUD Xavier, PEDRON Jean-Yves, GUILLOU Loïc, PRIGENT Jean-Jacques,
Mesdames GIMART Marie Louise, LE COQ Annyvonne,

Étaient absents : Mrs LE BILLER Joseph, PERROT Marie-Claire, LE MASSON Yvon

Procurations : JAMET Thérèse à LE COQ Annyvonne,
GUEGO Dominique à LE GOFFIC Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mr GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire générale

Mme LE COQ Annyvonne, première adjointe préside la séance en l'absence de Monsieur le Maire, Joseph LE BILLER.

1- CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE : RÉALISATION DE L'AIRE DE CARENAGE

Suite à l'appel d'offres que le Port de Plaisance a lancé dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une aire de carénage, deux entreprises ont répondu pour le 7 mai. Il s'agit de SAFEGE et de FR ENVIRONNEMENT.

La Commission du Port, réunie le 20 mai dernier, a examiné les offres des deux sociétés et a souhaité plus de précisions concernant les dossiers déposés. Une demande par mail faite le 25 mai pour une réponse pour le 27 mai à 17 h a été formulée auprès d'eux.

La Commission du Port s'est réunie de nouveau le 31 mai. Après examen des réponses données, celle-ci a souhaité retenir FR ENVIRONNEMENT car sa prestation est moins onéreuse que celle de SAFEGE (26 170,00 € HT contre 27 890,00 € HT). Le montant de 26 170,00 € HT comporte le montant du devis de base de 21 710,00 € HT ainsi que la rédaction du DCE pour 550,00 € HT, l'analyse des offres pour 610,00 € H.T., les éléments techniques pour 800,00 € HT et la mission complémentaire relative aux demandes de subvention pour 2 500,00 € HT. De plus, cette entreprise répond bien aux exigences fixées par le maître d'ouvrage et a clairement répondu aux clarifications qui lui ont été demandées.

Monsieur LE GOFFIC Jean-Paul demande que l'entreprise FR environnement établisse une nouvelle offre où seront bien isolés, tous les éléments de prix retenus par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de FR ENVIRONNEMENT pour un montant maximum HT de 26 170,00 € et autorise le Maire à signer l'offre correspondante.

2- REGIME INDEMNITAIRE, MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES.

Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.

Conformément aux arrêtés ministériels du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992. Cette indemnité est octroyée sur les heures de travail des dimanches et jours fériés effectuées dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Montant horaire de référence : 0.74 € par heure effective de travail.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) – Décide de modifier le régime indemnitaire à compter du 01 juillet 2010 tel qu'indiqué ci-dessus au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires,
- 2°) – Dit que les crédits nécessaires au versement de ces indemnités et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget primitif 2010.

3- INFORMATIONS DIVERSES

Lors du prochain conseil municipal, il sera proposé selon les statuts du futur comité de jumelage qui seraient adoptés de procéder à la désignation de trois élus pour y siéger. La définition du siège social du comité de jumelage, sera aussi discutée lors du prochain conseil municipal.

4-QUESTIONS DIVERSES

Concernant le site internet, Mme LE COQ Annyvonne propose une réunion le mercredi 16 juin à 18h30. (adresse du site : <http://www.creation-site-mairie.fr/lezardrieux>).

Mr MONFORT Guy, relate la visite de Mr MORCELL Frédéric qui considère avoir été mis en cause dans le compte rendu fait par le journal "Ouest France" suite au dernier conseil municipal et relatif à l'abattage des arbres sur les terrains vendus aux ostréiculteurs à Moulin à Mer.

Mr COURSON, journaliste à Ouest France, indique qu'un démenti sera fait dans le Ouest France, rétablissant les propos des conseillers sur ce sujet.

Séance levée à 19h15